

LIEGE



U.I.E.S.P.

Congrès de Liège

26/31.8.73



PLAN DE LA VILLE DE LIEGE.

Echelle de Verges.

10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



La population liégeoise depuis cinq siècles.

Quelques documents à l'usage des démographes.

Comment justifier le choix des pièces exposées ? L'historien travaille d'ordinaire sur des séries aussi complètes que possible et il ne trouvera ici que quelques documents isolés du contexte qui leur confère un sens. Le démographe, habitué aux publications statistiques contemporaines claires, soignées, facilement accessibles, risque d'être choqué en découvrant le chantier sur lequel peinent ses collègues : grimoires défraîchis, griffonnages, mots archaïques... Quant au public, s'il fait tant que franchir l'enceinte d'une exposition, c'est pour y admirer oeuvres d'art ou objets insolites. Or, qu'y a-t-il de plus banal que la matière première du démographe : naissances, mariages, décès ? Qu'y a-t-il de moins artistique que la pratique administrative quotidienne ? Une oeuvre réussie se suffit par sa présence; nos documents anciens, nos ébauches de statistiques requièrent un effort d'attention.

Rd.P. Christophe MAIRE s.j., Plan de la ville de Liège.

- | | |
|--|--|
| 1. Dessous la Tour | 22. Pied de vache |
| 2. rue de l'Épée | 23. Devant Saint Thomas |
| 3. rue de Ma Tante Sara | 24. rue de la Porte de Vivegnis |
| 4. rue des Carrez | 25. Devant Saint Folien |
| 5. rue du Guel | 26. Rivage de S. Remy |
| 6. rue de l'Ancre | 27. Rivage des Fraters |
| 7. rue de la Botte | A. Porte de Vivegnis |
| 8. rue de la Passion | B. Porte de Ste Marguerite |
| 9. rue du Cercle | C. Porte de St Martin |
| 10. rue des Esprits | D. Pont d'Avroy |
| 11. rue de Maître Gérard | E. Pont d'Amercoeur |
| 12. rue du Cheval Blanc | F. Pont des Jésuites |
| 13. rue de la maison pastorale de Ste Adégonde | G. Pont de Torrent |
| 14. rue des Etuves | H. Pont Thoumas |
| 15. Lulay des Jésuites | I. Petit Pont des Jésuites |
| 16. rue de la Cloche | K. Pont de Sausis |
| 17. Devant les Mineurs | L. Pont de St Nicolas |
| 18. rue du Séminaire | M. Pont de Ste Julienne |
| 19. rue de la cave de Saint-Denis | N. Hopital d'Abraham |
| 20. rue des Lombards | O. Hopital de S. Jacques |
| 21. Table de Pierre | P. Chapelle des Enfants de Bonne Volonté |

Un tel effort, nous pouvons l'attendre des démographes présents au Congrès. Ayant le privilège de nous adresser à des spécialistes, nous leur avons fait grâce d'une foule de considérations scolaires sur l'origine des recensements ou la critique des registres paroissiaux.

Par ailleurs, les thèmes retenus pour les sessions 7.1 et 7.2 incitaient à mettre l'accent sur les problèmes à résoudre et non pas sur les résultats déjà connus et du reste repérés par les bibliographies.

Comme commun dénominateur des pièces ici exposées, le choix de la région liégeoise n'est pas une simple concession à la facilité.

Comme tant d'autres en Europe, l'histoire de ce pays est traversée de courants extérieurs subtilement dosés : exemples méditerranéens ou anglais, modèles français ou germaniques. Bien sûr, l'assimilation n'est pas toujours réussie et, pour ce qui est des aptitudes administratives, celles qui conditionnent souvent la qualité des données que collecte le démographe, nous nous trouvons souvent à mi-chemin : pas de dossier-miracle qui attend d'être publié tel quel mais pas non plus cette carence qui borne la recherche des évolutions à long terme dans tant de pays neufs. On ne peut jamais se passer de vérifier, de s'interroger sur les biais qu'introduit la perte de nombreuses informations. En revanche, à partir du XVIII^e siècle, il est rare d'en être réduit à une unique source de documentation. Cette situation n'a rien d'exceptionnel en Europe Occidentale et, sous ce rapport, Liège doit être assez représentative des villes de moyenne importance dont le semis dru caractérise le peuplement humain en cette partie du monde.

LES ROLES FISCAUX. (vitrines I et II)

C'est à une catastrophe que nous devons les plus anciens documents ici exposés. En octobre 1468, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et Louis XI, roi de France, se réconcilient un instant afin de mater les Liégeois révoltés contre leur évêque : incendies entretenus sept semaines durant, pillage, noyades en masse, exil ou dispersion des survivants. La ville va-t-elle disparaître ? Non. Dès l'année 1469, la *Déclaration du nombre des franchises, villages et foyers du pays de Limbourg* (Ia) atteste, au-delà des faubourgs complètement brûlés, la survie d'autres localités dans lesquelles on compte des ménages redevables de l'impôt à payer au duc. L'année suivante, on perçoit dans la ville même une autre taxe sur les foyers, nommée *crenée*, dont le rôle n'est connu que par une copie du XVIII^{ème} siècle (Ib). Les historiens se demandent s'il faut diviser par 9 ou par 27 les sommes inscrites afin de retrouver le nombre de foyers contribuables : c'est dire l'incertitude qui affecte les hypothèses que l'on peut hasarder ! La reconstitution de la ville au XV^{ème} siècle (plan en relief élaboré d'après les recherches du Professeur J. LEJEUNE) montre que la reconstruction de la ville ne modifie guère ni le réseau des rues ni l'étendue habitée dès le moyen âge. Les remparts relevés au XVI^{ème} siècle confinent la *Cité intramuros* dans une superficie de 225 hectares.

C'est donc surtout dans les faubourgs que se fera la croissance ultérieure : en 1790, sur 55.000 habitants, 22.000 vivent en dehors des murs où ils trouvent du travail dans des centaines de petites houillères, des ateliers de cloutiers ou d'armuriers. Si avide que soit le Prince de ressources nouvelles, il ne peut lever d'impôts sans le consentement des assemblées d'Etats. C'est ce qui explique la rareté des dénombrements de ménages (Ic-d-e), leur caractère sommaire voire improvisé et cela en dépit des modèles que fournissent les proches voisins : il suffit d'évoquer ici les innovations fiscales expérimentées aux Pays-Bas sous le règne des Habsbourgs, d'Espagne puis d'Autriche. Le résultat est qu'au lieu de faire connaître

une population, les premiers rôles fiscaux évaluent la matière imposable et, dans les meilleurs cas, nomment les chefs de ménage (Ic : dénombrement de la principauté de Stavelot en 1524). De tels documents sont néanmoins précieux en vue d'une géographie du peuplement voire d'une mesure des inégalités entre les fortunes (Id : XX^{ème} denier perçu dans la paroisse Saint-André - Ic : impôt sur les vitres à Liège en 1650).

Au XVIII^{ème} siècle, (vitrine II) le perfectionnement des techniques fiscales suscite la rédaction de listes qui ne comportent plus seulement les chefs de ménage. Tel est le cas à Liège où les rôles des traditionnelles capitations (Poll-tax, Kopfsteuer) énumèrent tous les adultes (IIa et b) tandis que, dans le Limbourg voisin, l'organisation du cadastre *thérésien* amène l'administration à relever non seulement les propriétés mais aussi les professions (IIc et d).

LES RECENSEMENTS NOMINATIFS. (vitrine III)

Dans un pays dont le prince est un évêque, il va de soi que les rouages administratifs de l'Eglise interviennent dans tous les domaines. A Liège, sous l'Ancien Régime, la paroisse est la circonscription la plus couramment employée et bien souvent, le curé est le seul en mesure d'en connaître les habitants.



MANDÈMENT publié au Palais de Liège au nom de Trompette & mis en garde de Loi ce 11 Mai 1740. présent le Sr. Jean-Alexis de Berrandine, Sous-Maire, Joseph-Nicolas & Gravenot Siegiers, Meilleurs Greffiers, Louis-Marie de Hermin, Vicomte d'Ukharke, Sous-greffier herodique de l'Archevêché de Liège, de Colaspe, Secrétaire de Gouvernement, Jacques de Gues, Poël, Pothier, Hestray, Rogemann de Souverain Officier & Grand Maître de Liège, & Nobles & Honorables Seigneurs François-Jean-François de Duffoy, & Théodore de Prière, Echevins de la Justice Souveraine de la Cité de Pays de Liège.

GEOERGE-LOUIS, par la grace de Dieu, Evêque & Prince de Liège, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Loos, Horne, &c. &c.

Les conjonctures du tems & la cherté des grains requerant entre autres moiens celui d'être informés au juste de la quantité & qualité des grains qui se trouvent actuellement, tant dans notre Cité & Fauxbourgs, que dans les autres Villes & Villages de notre Pays de Liège & Comté de Loos, Nous avons, à la requête des Commis & Députés de nos Etats en date du 17. de ce mois, jugé nécessaire d'ordonner & commander, comme par les présentes nous ordonnons & commandons très-expressement, à tous & quelconques Habitans sans distinction ou exception, Ecclesiastiques & Seculiers, soit en corps ou en particulier, soit en particulier, de quelque grade, dignité ou condition qu'ils soient, de déclarer & produire dans la Chancellerie de notre Conseil Privé en deux fois vingt-quatre heures de la publication, pour ce qui regarde notre Cité & Fauxbourgs, & en mains de l'Officier du Lieu de leur résidence en trois fois vingt-quatre heures au plus de la publication pour les Villes & Villages du Pays, la quantité & qualité de tous les grains qu'ils ont chez eux ou ailleurs, dans ce Pays, moulus, battus ou non battus, à peine de confiscation de toutes les espèces de Grains non fidelement déclarés, soit pour la quantité soit pour la qualité, comme aussi d'une amende de 25. écus, l'une & l'autre à répartir un tiers au Délégué, un tiers à l'Officier du Lieu, & l'autre au profit de l'Hôpital St. George.

Pour la parfaite exécution des présentes, Ordonnons à tous nos hauts & subalternes-Officiers d'y contribuer exactement de leur autorité & pouvoir, & d'envoyer le plutôt possible à la Chancellerie de notre Conseil Privé, toutes les listes qu'on leur delivra, avec specification de la quantité & qualité d'enfais Grains, comme aussi d'abord après l'expiration de trois fois vingt-quatre heures d'envoyer les noms des Refractaires, s'il s'en trouve, pour y être formellement pourvu, le tout sans pouvoir prétendre faire ou vacation à ce sujet.

Et comme dans les calamités présentes il nous importe beaucoup de connoître le nombre, la qualité, la profession, l'origine & l'âge des personnes Bourgeoises & autres, qui depuis la publication de notre Mandement du 5. Janvier dernier, réaffiché le 10. Mai courant, se retrouvent présentement dans notre Cité, Nous ordonnons & commandons de notre autorité Episcopale & Principale, aux Curés & aux Communaires, accompagnés du Capitaine & d'un Ajudant, de faire le dénombrement des personnes qui y demeurent, annotant & désignant leur âge, leur profession, leur origine, & depuis quel tems les Etrangers qu'ils rencontreront, soit domiciliés dans notre Cité & Fauxbourgs, Enjoignant auxdits Curés, Communaires, Capitaines & Ajudants, de reproduire en huitaine de la publication de notre présent Mandement, à la Chancellerie de notre Conseil Privé, ladite liste & specification, pour en être fait usage que nos attentions pour l'avantage de nos bons & fideles Bourgeois, exigent dans la présente conjoncture. Pour que la disposition de ce notre Mandement parviene à la connoissance d'un chacun, & qu'il n'y ait point de prétexte pour en éluder l'exécution, Nous ordonnons qu'il soit imprimé, public, affiché & mis en garde de Loi. Donné à Seraing sous notre Seel accoutumé ce 11. Mai 1740.

GEOERGE-LOUIS.

ROUGRAVE P.

(L. 48.)

L. D. CHESTRET.

Quelques pasteurs zélés ont obtempéré aux directives du Concile de Trente et des évêques : à l'approche de Pâques, ils dressent la liste de leurs paroissiens qui sont en âge de communier. Ici, de telles listes ont servi à l'occasion de la levée d'une capitation. Là-bas, on les a subdivisées en *escouades* d'après le recrutement de la milice rurale, on y a inscrit la valeur des maisons et les communicants. Lors de la révolution patriotique de 1789-1790, un recensement paroissial de cette nature fut utilisé afin de mettre sur pied un nouveau système d'élections censitaires (IIIe et f).

Lors de la disette de 1740, chaque curé de la ville dressa la liste des habitants en distinguant soigneusement les Liégeois des étrangers. Cette discrimination eut été inique en cas de distribution de vivres mais elle vaut au démographe une foule d'informations sur l'immigration (III).

C'étaient également les curés qui présidaient aux distributions de pain, de vêtements ou d'argent organisées chaque année en faveur des pauvres.

Dès le début de la révolution liégeoise, les patriotes exigèrent le partage des capitaux dont les intérêts jusqu'alors alimentaient les aumônes paroissiales. Les listes bénéficiaires, dressées par devant notaires, inscrivirent tantôt les métiers et les adresses (IIIId), tantôt se contentent du nombre de personnes composant les ménages.

Pauvres ou étrangers : ce sont là les éléments les plus insaisissables de toute population. Ne serait-ce qu'à ce titre - pour ne rien dire ici d'un contrôle de la reconstitution des familles - les listes paroissiales méritent de retenir l'attention du démographe davantage qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent.

LES RECENSEMENTS MODERNES. (vitrine IV)

Réquisitions de vivres et d'équipements, logements de troupes, emprunts forcés et impôts personnels, service militaire obligatoire et système électoral compliqué, ce furent là autant d'occasions de dénombrer les habitants.

Depuis l'occupation par les armées républicaines françaises, il n'est guère d'année qui s'écoule sans recensement. Désormais, l'unité territoriale est la commune; les agents sont le bourgmestre, les employés municipaux, les commissaires de police, tandis que petit à petit, le clergé se confine dans son rôle religieux.

Le gouvernement provincial et les Ministres de l'Intérieur se contentent d'états numériques (IVb) qui se bornent à distribuer sommairement les contingents de chaque commune selon le sexe, l'état matrimonial voire la tranche d'âge. Au début du XIXème siècle, ces relevés sont grossièrement approximatifs. En parcourant ces colonnes de chiffres alignées dans un ordre rassurant, les fonctionnaires de la capitale n'ont pas dû soupçonner les *corrections* de dernière minute destinées à camoufler les incohérences trop flagrantes.. Autrement instructives pour le démographe les listes nominatives dressées en application de la loi du 2 octobre 1795. Dans la région liégeoise, on en retrouve à partir de 1796 (IVa). Les séries les plus complètes doivent être celles de la Flandre Occidentale. Quelques villes (Liège, Verviers) ont conservé des centaines de registres in folio qui permettent de suivre pas à pas les incidences démographiques d'une précoce révolution industrielle (1801-1846).

Le *registre de population* perfectionne encore ce système puisqu'il consigne rue par rue et ménage par ménage les naissances, mariages, décès, changements de domicile survenus entre deux recensements décennaux (IVc). Il est pourvu de tables et de références. Là où ils sont préservés au complet de 1856 à 1920, ces registres sont un atout majeur pour les chercheurs qui se proposent d'analyser la transition démographique.

L'ETAT CIVIL. (vitrines V et VI)

Les registres paroissiaux ne peuvent quitter les Archives de l'Etat ou les Maisons communales; ils ne figurent à cette Exposition que sous forme de photocopies qui ne prétendent nullement rendre compte de la variété d'une série qui, pour la seule ville de Liège, compte près de 400 volumes. On s'en consolera

sachant que ces riches filons sont depuis plus de deux siècles exploités par les démographes et que, par ailleurs, les caractéristiques des registres liégeois peuvent se ramener à quatre :

- utilisation de volumes distincts pour les baptêmes (parfois même pour les baptêmes d'enfants illégitimes), les mariages et les sépultures;
- sous-enregistrement des décès, surtout ceux des enfants;
- usage de baptiser les nouveaux-nés soit au baptistère de la cathédrale c'est-à-dire aux Fonts (ces fonts - chef d'oeuvre de l'art mosan - servent à présent à l'église Saint-Barthélémy), soit dans des églises autres que celles de la paroisse;
- établissement, au siècle dernier, de tables onomastiques dont on aura aussitôt compris l'intérêt lorsqu'on applique les méthodes de reconstitution des familles.

Une enquête est actuellement en cours afin de mesurer la fiabilité de ces tables.

Déjà sous l'Ancien Régime, les évêques d'abord, les souverains ensuite, se sont efforcés d'améliorer et d'uniformiser la tenue des registres paroissiaux (Va et c). Souvent en vain. Plus décisive en ce domaine auront été les directives pratiques diffusées par des recueils à bon marché (Vb). L'inégale qualité de l'enregistrement est donc la pierre d'achoppement des démographes qui s'intéressent aux populations antérieures au XIXème siècle. Ce handicap disparaît lorsque la loi française instaure l'état civil laïc. Dès lors, dans les villages perdus (VIb) comme dans les grands centres, naissances, mariages et décès sont consignés en des formules quasiment identiques et qui procurent la plupart des variables indispensables : âges, provenances, métiers des sujets de l'acte voire de leurs ascendants. Les actes de mariages sont encore complétés par des recueils de pièces annexes : autorisations, certificats militaires, décisions d'un conseil de famille (VIId). Des tables décennales et annuelles accélèrent les recherches et permettent de les prolonger dans les communes périphériques. Sans doute fallut-il dix à vingt ans (VIC) - en pratique la fin

des guerres napoléoniennes - avant que cessent la crainte et la dissimulation. La qualité de l'état civil belge n'en est pas moins constante jusqu'à nos jours. Elle incite à multiplier les opérations de couplage avec les listes nominatives. Elle a aussi permis de mesurer l'analphabétisme.

LE TRAVAIL ADMINISTRATIF. (vitrines VII et VIII)

L'état civil et les recensements sont les matériaux auquel le démographe a sans cesse recours. L'historien est obligé de faire flèche de tout bois, c'est-à-dire de tirer parti de la pratique administrative courante.

A l'échelon local d'abord. Sans doute a-t-on affaire à des effectifs peu nombreux mais les risques d'erreurs sont moindres du fait que les administrés sont directement et matériellement intéressés. C'est le cas en ce qui concerne les *admissions à la bourgeoisie* (VIIa et b), sans lesquelles on ne pouvait exercer les métiers réglementés par le système corporatif. Situation analogue pour l'octroi de passeports surtout à une époque où il en fallait pour voyager n'importe où en dehors de son département.

Bien entendu, c'est la conscription militaire - redoutable surtout en 1799 et 1814 - qui donna lieu à une sorte d'enquête permanente sur la population masculine en âge de porter les armes (VIIc et d): on y trouve la vérification des dates de naissance, de la provenance, de la situation des parents. Les registres de milice sont les premiers à procurer des indices anthropométriques (taille, infirmités, maladies) statistiquement utilisables.

Le fléau du paupérisme est ressenti bien davantage que sous l'Ancien Régime et le gouvernement des Pays-Bas organisa des enquêtes méthodiques (VIIc) qui mettent en évidence l'ampleur du chômage structurel dans les campagnes. La lutte contre les épidémies perdit, elle aussi, son caractère improvisé; c'est ce qui nous vaut des listes de malades (VIIg) et une statistique des vaccinations annuelles (VIIf).

A l'échelon central, on vient de le voir, les préoccupations vont se diversifiant presque à l'infini (vitrine VIII). Le Ministre ne se contente pas de résultats globaux: il veut connaître les contribuables les plus imposés, le nombre de propriétaires, la proportion des gens qui savent lire, la population éparsée dans les hameaux, les différences entre la situation de 1789 et celle de 1801. Les états numériques du mouvement de la population doivent être établis par communes, par arrondissement et par département. Ceux de la France entière sont réunis à Paris (à défaut du microfilm des Archives Nationales, peu lisible, nous exposons des relevés partiels) où ils fournissent, entre autres, l'âge au décès calculé par tranches de six mois au dessous de 10 ans et au delà de 80 ans (vitrine VIII).

La curiosité démographique ne se satisfait pas de collecter partout des données; elle ambitionne de remonter aux causes. Le Préfet procède alors par questionnaires: *Les personnes riches se marient-elles autant que l'on peut espérer qu'elles doivent le faire? Le défaut de travail n'empêche-t-il pas les mariages? Y a-t-il des infanticides? Y a-t-il des fous? des insensés? Peut-on assigner une cause générale à ces maladies?* (circulaire du 3 juin 1808). Les questions sont maladroites et les réponses nous laissent souvent sur notre faim. Peu importe: les problèmes sont déjà posés que nous n'avons pas fini de résoudre...

L'ESSOR DES RECHERCHES DEMOGRAPHIQUES. (vitrines IX et X)

Dès le XVIIIème siècle, les savants sont persuadés qu'il existe des rapports constants entre variables démographiques. Les fonctionnaires auraient voulu améliorer de pareilles observations afin de contrôler les résultats obtenus par les administrations subalternes. Ce n'est pas par hasard non plus que le *Mémoire statistique du département de l'Ourthe* fut rédigé à l'aide d'une documentation réunie à la Préfecture.

C'est une sorte d'encyclopédie que laisse inachevée Louis-François Thomassin, un grand commis, bien servi par sa formation d'arithméticien, sa passion pour l'économie politique et quelques intuitions d'ethnologue. A cette époque, tâches administratives et préoccupations scientifiques vont de pair et dans une large mesure, ce sera encore vrai pour la génération suivante, celle du naturaliste, Richard Courtois, du philanthrope C. Wasseige et du célèbre Quetelet. Sous leur impulsion et celle de leurs contemporains, des offices nationaux (voire municipaux) de statistiques s'organisent; les publications officielles se multiplient; des congrès internationaux se réunissent.

L'histoire récente est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister. Les quelques travaux figurant dans la dernière vitrine (X) ne prétendent nullement dresser un bilan. Leur réunion voudrait suggérer que les recherches sur la population liégeoise sont l'oeuvre de démographes, certes, mais aussi d'économistes, de généticiens, d'historiens.

En 1973, une juxtaposition d'enquêtes individuelles n'est plus de mise. Le recours à l'ordinateur impose l'organisation de banques de données.

Au moment où tant d'informations irremplaçables sont menacées de destruction, leur repérage est la plus urgente des mesures de sauvegarde. C'est à Liège qu'a été programmé un des premiers inventaires d'archives exécuté par ordinateur. On procède de la même manière à l'analyse des recensements des actes d'état civil et des actes passés par devant notaire auxquels il a été fait allusion ci-dessus.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Si, en quittant cette exposition, le visiteur éprouve l'impression qu'en démographie historique presque tout reste à faire, notre but aura été atteint.

Et cependant, combien de problèmes furent passés sous silence : brassage des populations, guerres, crises, vieillissement ! Tant d'exemples puisés sur place ne devraient pas accréditer l'illusion que le cas liégeois est exceptionnel. La Contre Réforme catholique n'impose pas seulement ici l'usage des registres paroissiaux mais une discipline des moeurs et des modèles culturels répandus dans bien d'autres sociétés occidentales. L'inlassable activité des fonctionnaires de Marie-Thérèse ou de Napoléon se traduit certes par des réformes profondes et des réalisations durables (cadastre, état civil, conscription, etc...). Seraient-elles entrées dans nos habitudes si partout sur le Continent le despotisme éclairé n'avait accru l'emprise des gouvernants sur les gouvernés ?

Si nous nous sommes attardés aux siècles qui vont grosso modo de 1650 à 1850, c'est parce qu'alors mentalité et institutions furent propices à la multiplication de nos sources. Bien sûr, rien ne s'arrête vers 1850 ! Au contraire, l'industrialisation commence à faire sentir ses effets : afflux d'étrangers, éclatement de l'agglomération, effacement des particularismes... La transition démographique se poursuit sous nos yeux et si l'on veut en saisir les multiples aspects, il faut des données aussi solides que variées. Lorsqu'une telle documentation est étalée dans le Temps, elle montre que dans certaines régions - c'est le cas du bassin industriel liégeois - les mutations démographiques ne sont pas le fait d'une génération. Elle est préparée de longue main par un ensemble complexe de facteurs économiques, sociaux, institutionnels et culturels.

E. HELIN.

INFORMATIONS PRATIQUES.

REMERCIEMENTS.

La présente exposition n'aurait pu être organisée sans de nombreux concours. Le Comité Organisateur de l'U.I.E.S.P. exprime sa vive gratitude.

A Monsieur G. CALOT, Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques à Paris

A Monsieur MAHIEU, Conservateur en Chef, et A Mademoiselle CONSTANT, Archiviste aux Archives Nationales de France à Paris

A Monsieur C. WYFFELS, Archiviste Général du Royaume à Bruxelles et à Monsieur G. HANSOTTE, Conservateur des Archives de l'Etat à Liège

A Monsieur M. WELSCH, Recteur de l'Université de Liège et à Monsieur G. GABRIEL, Architecte en Chef au Service d'Information technique

A Monsieur M. DESTENAY, Ministre d'Etat, Bourgmestre de la Ville de Liège, à Monsieur le Professeur J. LEJEUNE, Echevin des Travaux et des Musées, à Madame ROBEYNS, Conservateur des Musées de la Ville

A Madame N. HAESSENNE-PEREMANS, à M. Cl. DESAMA, Assistants à l'Université de Liège.

En ce qui concerne la sélection des documents, on se doute bien qu'elle est tributaire des méthodes qui ont contribué aux plus récents progrès de la démographie historique. A ce titre, nous devons beaucoup à Monsieur Louis HENRY, Chef de Service à l'I.N.E.D., à Monsieur Peter LASLETT ainsi qu'à ses collaborateurs du Cambridge Group for the History of Population and Social Structure, à Messieurs J. LEGARE et H. CHARBONNEAU du Département de Démographie de Montréal, à Monsieur M. LIVI-BACCI du Dipartimento Statistico-Matematico de Florence.

La plupart des pièces manuscrites et des placards imprimés proviennent de fonds conservés aux Archives de l'Etat à Liège (rue Pouplin, 9), aux Archives Nationales (rue des Francs-Bourgeois à Paris), aux Archives Générales du Royaume (rue de Ruysbroek, 2/6 à Bruxelles). Il faut s'adresser aux Conservateurs de ces institutions afin d'obtenir des reproductions photographiques et des inventaires détaillés.

Les statistiques officielles publiées depuis 1846 peuvent être consultées à l'Institut National de Statistique (rue de Louvain, 44 à Bruxelles).

Les traitements par ordinateur de données démographiques liégeoises se font au L.A. S.L.A. (Laboratoire d'Analyse Statistique des Langues Anciennes, Boulevard de la Sauvenière, 110 à Liège) que dirige le Professeur L. DELATTE. Un Service de Traitement Automatique de la Documentation Sociale organise une banque de données liégeoises à l'Université de Liège (place Cockerill, 5 à Liège) tandis que les Belgian Archives for Social Sciences fonctionnent à l'Université de Louvain (van Evenstraat, 2a à Louvain).

Il reste encore quelques rues anciennes (Neuvise, Mont Saint-Martin, rue des Récollets) témoins directs des conditions de logement d'il y a deux siècles. Mais c'est la croissance de la ville entière qui fait comprendre comment la population liégeoise a petit à petit modelé son habitat. Le plan en relief, établi d'après les indications du Professeur J. LEJEUNE, montre le chemin parcouru depuis cinq siècles.

Quant à la reproduction d'un détail des fonts baptismaux, il invite le démographe à oublier quelques instants le comptage des baptêmes afin d'aller admirer l'original à l'église Saint-Barthélémy.

